

# Pour les élèves en situation de handicap... ce n'est plus de la casse, c'est un massacre !

**François Thion,**  
Enseignant Spécialisé au SESSAD la Tour de Rebais

L'Inspection Académique vient de nous informer de son intention de supprimer à la rentrée de septembre 2012 tous les postes d'Enseignants Spécialisés en SESSAD (**Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile**, ce qui signifie dans tous les lieux de vie de l'enfant handicapé). Les SESSAD sont essentiellement des structures associatives, c'est-à-dire non Education Nationale.

Les SESSAD ont pour mission de soutenir et d'accompagner les enfants en situation de handicap, notamment et prioritairement afin de les aider à poursuivre une scolarité en milieu ordinaire, puisque depuis 2005, la loi permet à chaque enfant de l'y effectuer, dans la mesure de la faisabilité.

Dans ce cadre, l'Education Nationale, a mis à disposition de certains SESSAD des Enseignants Spécialisés. Ce ne furent pas des créations de postes mais déjà des redéploiements de postes préalablement existants dans les établissements spécialisés qui accueillent ces élèves en situation de handicap.

Je suis Enseignant Spécialisé depuis 35 ans et j'ai choisi de travailler au sein du SESSAD la Tour à Rebais à la création duquel j'ai participé. Il est composé de deux pôles (La Ferté Gaucher et La Ferté-sous-Jouarre) et intervient dans un secteur d'environ 50 kilomètres autour de Rebais, donc en Seine et Marne Nord. Ce SESSAD intervient auprès d'enfants en situation de handicap, enfants reconnus déficients intellectuels et orientés vers lui par une notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Sur les 50 enfants inscrits au SESSAD, j'interviens dans les écoles ou collège auprès de 13 à 15 enfants selon les années, à raison de 2 fois par semaine pour les plus en difficulté. Mes interventions visent prioritairement à un accompagnement scolaire, à savoir donner les moyens aux plus en difficulté d'accéder aux apprentissages, pour d'autres améliorer leurs acquis et

tenir le plus efficacement et le plus sereinement leur place dans leur classe et dans leur école.

*L'Enseignant Spécialisé en SESSAD est le lien humain, institutionnel et professionnel entre l'école et le SESSAD.* Il faut savoir qu'aujourd'hui, une classe peut être composée de 4 types d'élèves : ceux qui apprennent sans aucune difficulté quelles que soient les méthodes et les enseignants, ceux qui éprouvent des difficultés ponctuelles auxquelles il peut être remédié au sein du groupe classe ou de petits groupes de soutien, ceux qui ont besoin de soutien proche et fréquent, fonctions exercées par les professionnels du RASED (quand il en existe encore un) qui en ont la charge et enfin, les élèves en situation de handicap pour lesquels dans de nombreux apprentissages et notamment celui de la lecture, un temps de scolarisation individuel s'avère obligatoire si on veut réellement qu'ils parviennent à apprendre.

J'interviens auprès de cette catégorie d'élèves et j'ai le sentiment de leur être d'une grande utilité. Utile et aidant pour ces élèves mais également dans une relation de soutien aux enseignants des classes ordinaires qui les accueillent et qui n'ont aucune formation particulière, la plupart du temps désemparés et sans aucune aide de l'Education Nationale. Aidant, je dois l'être aussi pour mes collègues du SESSAD (Chef de service, psychologues, psychomotriciens, art-thérapeutes, éducateurs...) qui n'appartiennent pas à l'Education Nationale et qui ne connaissent pas son fonctionnement, ses rythmes, ses procédures, ses codes, son vocabulaire et ses nombreuses abréviations, jusqu'à ses états d'âme parfois. Je pense remplir le rôle professionnel et humain de l'interface entre ces deux institutions qui ne se connaissent pas et qui doivent travailler au mieux en partenariat pour le bien-être des élèves qu'elles accueillent et dont elles ont la charge. Lors des E.S.S (Equipe de suivi de scolarisation annuelle obligatoire) la place de l'Enseignant Spécialisé du SESSAD est le bon relais de compréhension entre l'école, le SESSAD, les familles et l'Enseignant Référent chargé du suivi des élèves en situation de handicap.

La disparition des Enseignants Spécialisés au sein des SESSAD créerait un vide, une distance qui ne cesserait de s'agrandir entre les SESSAD et les institutions scolaires et par là même nuirait considérablement au travail en partenariat, à la compréhension mutuelle nécessaire.

-o0o-

La loi de 2005 a donc permis l'intégration (l'inclusion aujourd'hui) des élèves en situation de handicap dans les institutions scolaires ordinaires ou banales **AVEC LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT** notamment des SESSAD. En ce qui concerne le projet du SESSAD la Tour pour lequel je suis mis à disposition, il était prévu et envisagé par l'Education Nationale le principe de la « création » de 2 postes d'enseignants lorsque les effectifs seraient au complet. Les effectifs sont au complet (et même plus puisque de

nombreux dossiers sont en attente) depuis plusieurs années et aucun poste supplémentaire n'a été octroyé malgré nos demandes. **Mais aujourd'hui c'est encore pire puisque le poste unique va être supprimé !**

Plusieurs ministres de l'Education Nationale depuis Alain Savary ont énoncé cette formule qui me paraît encore aujourd'hui très pertinente concernant les élèves en difficulté : « ***Il faut donner le plus aux élèves qui ont le moins*** ». Cette décision de l'Inspection d'Académie de supprimer les postes d'Enseignants Spécialisés en SESSAD mais aussi en RASED et MAZEP, c'est tout le contraire. **Et QUI va pouvoir faire le travail avec ces élèves handicapés à l'intérieur des écoles ?** Pour de fausses raisons économiques ce sont encore les plus faibles d'entre nous qui vont subir et être abandonnés. C'est terriblement injuste et c'est même extrêmement malhonnête au regard des engagements de l'Education Nationale et de la Loi.

Dans son Projet associatif de 2011, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, l'association dont dépend le SESSAD la Tour) « ***...considère que l'absence de financements nécessaires est une discrimination d'Etat ...et que ne pas accorder les moyens nécessaires à un accompagnement digne s'apparente à de la maltraitance.*** » Je reprends à mon compte la totalité de ce discours et je considère que cette décision de suppression de postes déshonore l'Education Nationale et les valeurs qu'elle devrait porter haut.